



PROJET DE CONTOURNEMENT DE LA CHÂTRE

Réunion publique

Lundi 24 juin 2019 à 18 heures

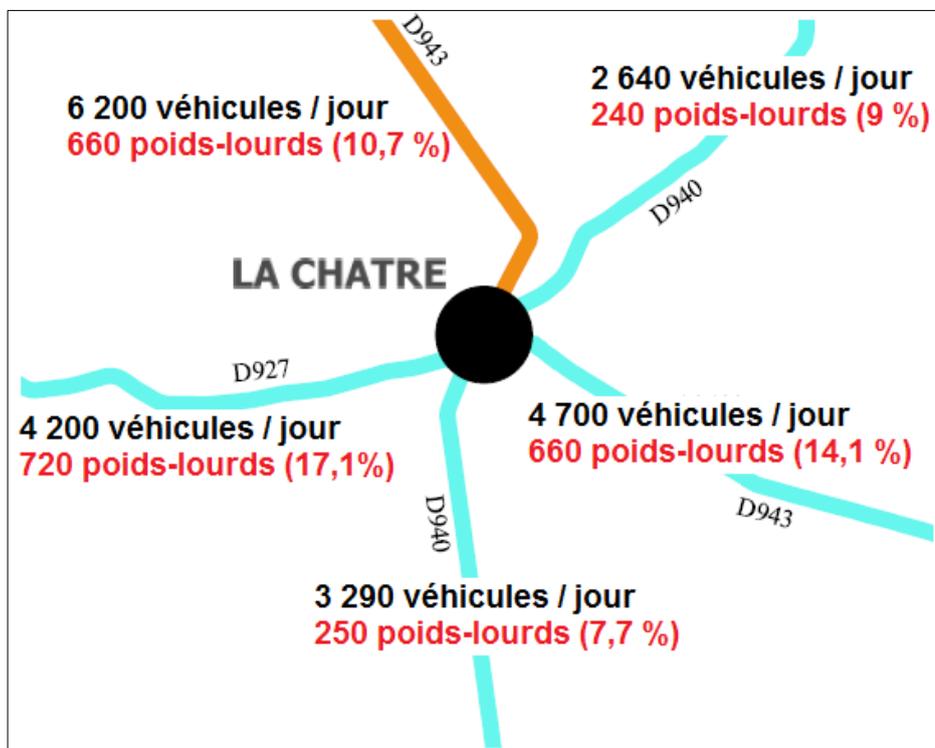


DÉVIATION DE LA CHÂTRE

- **1°** Objectifs de l'opération
- **2°** Rappel des étapes du projet
- **3°** Diagnostic du territoire
- **4°** Définition du projet
- **5°** Impacts et mesures
- **6°** Étapes à venir et suite de la procédure

QUESTIONS ET ÉCHANGES AVEC L'ASSEMBLÉE

1°/ OBJECTIFS DE L'OPÉRATION



► SÉCURITÉ

Dévier une partie significative des flux de poids lourds traversant le centre ville de La Châtre. Environ 11 000 véhicules dont **850 poids lourds** par jour (TMJA) au niveau du secteur du pont du Lion d'Argent.

► QUALITÉ DE VIE

Réduire les nuisances liées à la circulation (bruit, pollution, trafic...).

1°/ OBJECTIFS DE L'OPÉRATION



► DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

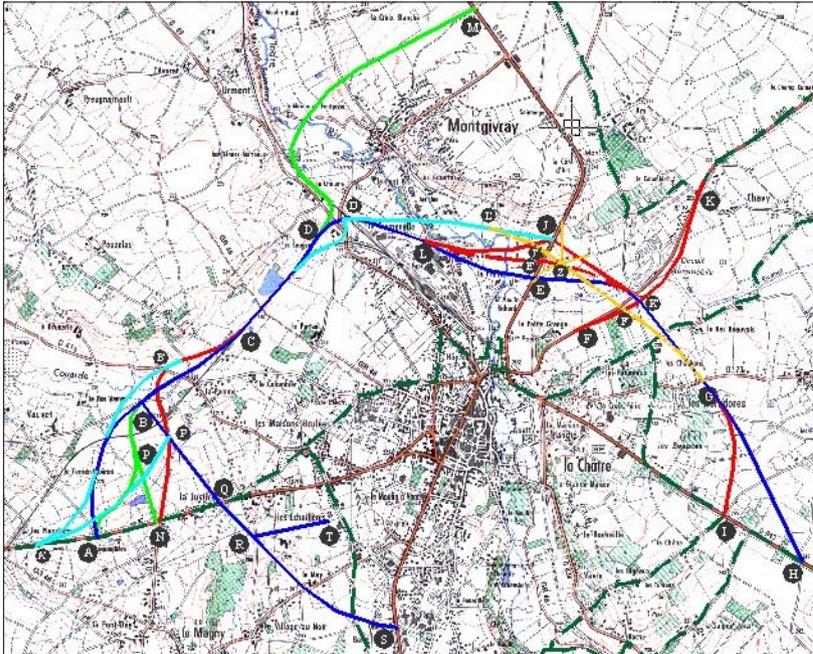
Permettre une requalification des abords du centre ville de La Châtre (reconquête des logements et commerces vacants).

Favoriser les liens entre les pôles industriels, artisanaux et commerciaux (ZI des Ribattes, ZA des Ajoncs, ZA de Belle Place...)

► COMMUNICATION

Fluidifier les échanges et conserver une bonne connexion avec le réseau de voirie secondaire.

2°/ RAPPEL DES ÉTAPES DU PROJET



- ▶ **1987** Le SIVOM exprime le souhait d'une déviation à La Châtre
- ▶ **1990** Insertion des fuseaux d'études dans les POS locaux
- ▶ **1997** Lancement d'un Avant projet Sommaire par le Conseil Général de l'Indre après avis des élus locaux
- ▶ **1998-99** Réunions publiques d'information
- ▶ **2000** Vote des communes et du SIVOM sur le tracé proposé par le Département
- ▶ **2002** Vote par l'Assemblée Départementale des modalités de la concertation
- ▶ **2005** Adoption par l'Assemblée Départementale d'un fuseau d'étude et instauration d'un périmètre de sursis à statuer.
- ▶ **2017** Évolution du contexte législatif sur la prise en compte des impacts agricoles et environnementaux
- ▶ **2018-19** Étude d'un tracé moins impactant



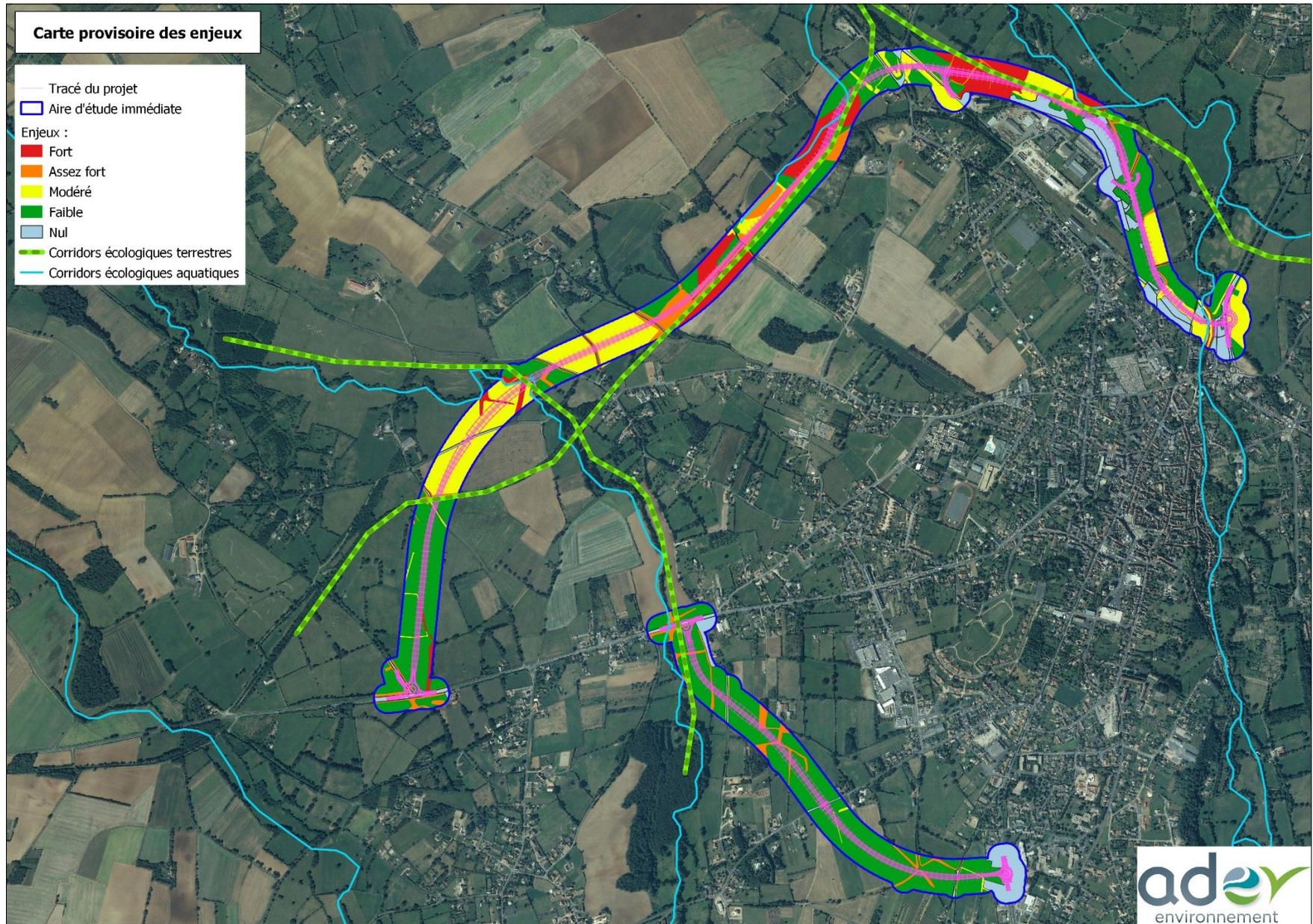
3°/ DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le milieu physique et naturel

- ▶ **La topographie** : la zone du projet est caractérisée par la présence de plusieurs vallées, l'altitude varie de 195 mètres NGF dans la vallée de l'Indre au nord à 261 mètres NGF au sud de La Châtre.
- ▶ **L'eau** : Le projet franchit deux cours d'eau (l'Indre et la Couarde) et interfert avec des zones humides réglementaires d'une superficie assez importante sur la partie Est traversée par de petits cours d'eau.
- ▶ **Les paysages** : ils se composent de plateaux ondulés structurés par la large vallée de l'Indre et un réseau hydrographique plus simple. La partie nord offre un point de vue panoramique sur la vallée et l'agglomération de la Châtre.
- ▶ **Les zonages écologiques** : Le situant à proximité du tracé (ZNIEFF, Natura 2000, espace boisé classé), ils marquent des espaces à forts enjeux écologiques : la Vallée de l'Indre, ses prairies humides et les milieux associés.
- ▶ **La faune** : De nombreuses espèces d'oiseaux, de chauves-souris, de papillons, de libellules et de mammifères (dont certaines protégées) sont présentes à l'échelle du projet, essentiellement dans les haies, les cours d'eau et leurs abords, les boisements et les zones humides.
- ▶ **La flore** : 32 habitats ont été recensés. La majorité représente des milieux agricoles : culture, prairies de fauche et de pâturage. Huit habitats caractéristiques des zones humides ont été inventoriés.

3°/ DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le milieu physique et naturel





3°/ DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le milieu humain

- ▶ **L'agriculture** : L'agriculture est tournée principalement vers les prairies. Le potentiel agricole est jugé moyen à fort.

- ▶ **La démographie** : Le Magny connaît une dynamique démographique positive tandis que les populations de La Châtre et Montgivray sont globalement stables.

- ▶ **L'emploi** : Les entreprises et les commerces de La Châtre génèrent de nombreux déplacements de personnes et de marchandises.

- ▶ **Le tourisme** : La ville de La Châtre et ses alentours possèdent un patrimoine historique et culturel mis en valeur par l'office de tourisme du Pays de George Sand autour de Georges Sand et de la Vallée Noire. Il y a aussi lieu de signaler la présence d'un réseau de sentiers de randonnée dont certains sont inscrits au Schéma Départemental.

- ▶ **Autres enjeux** : Présence de captage AEP



4°/ DÉFINITION DU PROJET

Les principes d'aménagement

- **Sécuriser** le centre ville en reportant sur la déviation le trafic de transit, notamment poids lourds
- **Améliorer la qualité de vie** sur l'ensemble de l'agglomération de la Châtre
- Offrir de bonnes **conditions de circulation** aux usagers : sécurité, confort et temps de parcours
- **Rétablir les communications** : rivières, faune, réseaux d'électricité, eau et gaz, routes, chemins...
- **Réduire les impacts** du projet (agricoles, environnementaux, sonores...)
- Le Département de l'Indre assurera l'entretien et l'exploitation de la déviation.

Une adaptation du tracé toujours en cours

Les évolutions législatives intervenues depuis 2014 concernent :

- La lutte contre l'**étalement urbain** et la **consommation de terres agricoles** (art. 25 de la Loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014)
- l'évitement, la réduction et, en dernier lieu, la réparation et la compensation des **atteintes à la biodiversité** (Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016).

En conséquence, le tracé soumis à la concertation publique permet de :

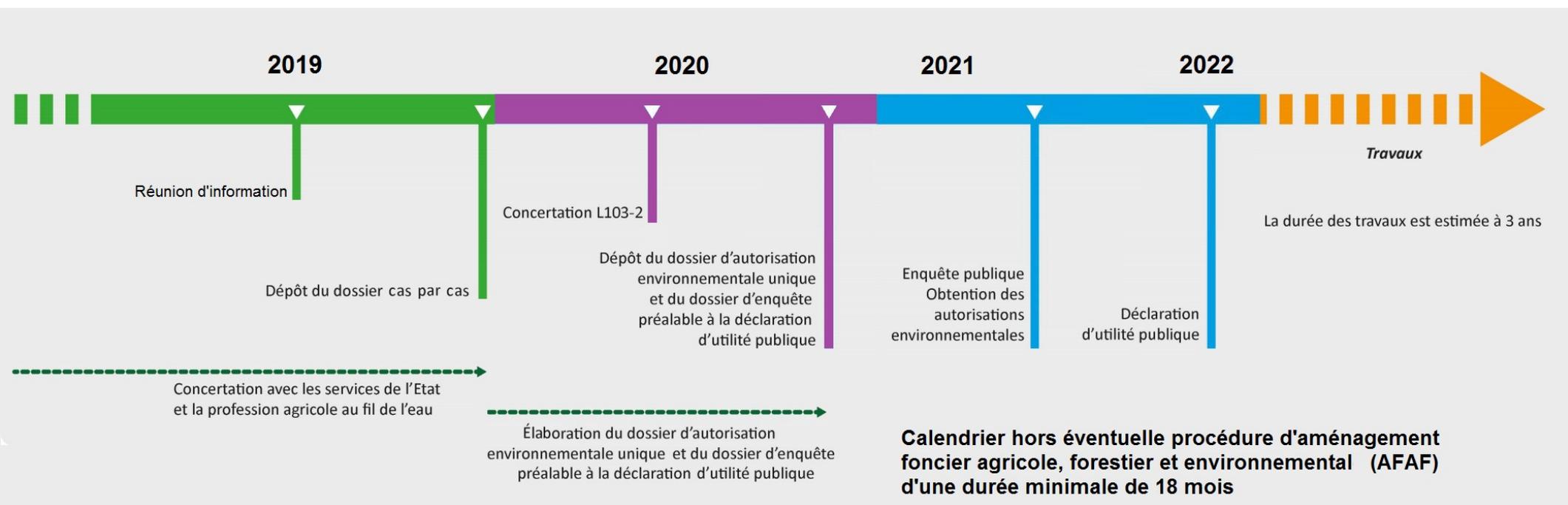
- Réduire la longueur de nouvelle voie créée et donc, dans la même proportion, l'entretien à long terme,
- Limiter l'emprise sur l'activité agricole,
- Éviter l'impact agricole et environnemental sur la Vallée de l'Indre au nord de la Châtre.



5°/ IMPACTS ET MESURES

Impacts	Ce que permet le projet
Environnement	<ul style="list-style-type: none">• Économie d'espace, réduction du linéaire routier créé et des surfaces imperméabilisées par rapport au projet initial.• Réduction de la consommation et du morcellement d'espaces boisés.• Création d'ouvrages d'art de franchissement ne touchant pas au lit mineur des cours d'eau et permettant le déplacement de la faune sauvage et des personnes.
Sécurité	<ul style="list-style-type: none">• Réduction du trafic en centre ville de La Châtre (- 65 % de PL au Pont du Lion d'Argent).• Profil en long et rayons des courbes offrant sécurité et confort.• Dimensionnement des ouvrages anticipant des crues et l'éventuelle augmentation de leur intensité.
Qualité de vie	<ul style="list-style-type: none">• Réduction du bruit en centre ville de La Châtre.• Amélioration de la qualité de l'air dans La Châtre.• Gain de temps de trajet entre les extrémités via la déviation.
Agriculture	<ul style="list-style-type: none">• Une procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental pourra si besoin limiter les impacts sur le fonctionnement des exploitations agricoles (perte de surface, temps de parcours, perte de fonctionnalités...).

6°/ ÉTAPES À VENIR ET SUITE DE LA PROCÉDURE





MERCI DE VOTRE ATTENTION

QUESTIONS ET ÉCHANGES AVEC L'ASSEMBLÉE